



## Le droit suisse de l'arbitrage est facilement accessible

**Le droit suisse de l'arbitrage est concis et se lit facilement :** Les arbitrages internationaux avec un siège en Suisse sont régis par le [Chapitre 12 de la Loi fédérale sur le droit international privé \(LDIP\)](#), un chapitre autonome ne contenant que 19 articles concis. Une version officielle de la LDIP est disponible en [allemand](#), [français](#) et [italien](#). Une traduction anglaise non-officielle est disponible [ici](#).

**La jurisprudence suisse en matière d'arbitrage est disponible en ligne :** Les arrêts du Tribunal fédéral suisse – l'instance unique pour connaître des recours contre les sentences arbitrales – sont rendus en allemand, en français ou en italien, selon la langue dans laquelle le recours a été déposé. Les arrêts sont disponibles gratuitement sur le [site internet du Tribunal fédéral](#), qui met également à disposition un outil de recherche. En raison de leur importance au niveau international, les arrêts du Tribunal fédéral en matière d'arbitrage international sont fréquemment traduits en anglais. Ces traductions sont disponibles gratuitement en ligne sur le site [Swiss International Arbitration Decisions](#) ou en format papier en souscrivant aux [Swiss International Arbitration Law Reports](#).

Les sentences des tribunaux arbitraux relatives à des litiges commerciaux sont en règle générale difficilement accessibles ; cependant, certaines sentences ou ordonnances de procédure sont publiées (en partie) sous forme anonymisée dans le [Bulletin ASA](#), qui est une revue trimestrielle publiée par [l'Association Suisse de l'Arbitrage](#). Le [Bulletin ASA](#) contient également des résumés des principaux arrêts du Tribunal fédéral suisse relatifs aux recours contre les sentences arbitrales et est aussi disponible en ligne sur le site [Kluwer Arbitration](#).

**Il y a plusieurs ouvrages en anglais sur l'arbitrage en Suisse :** Plusieurs ouvrages relatifs à l'arbitrage en Suisse ont été écrits et sont publiés en anglais. Il en va ainsi non seulement de traités sur l'arbitrage en Suisse mais également de commentaires de la LDIP et de nombreux règlements d'arbitrage qui s'appliquent à l'arbitrage international en Suisse, tels que le Règlement d'arbitrage de la CCI, le Règlement suisse d'arbitrage international ou le Code de l'arbitrage en matière de sport ([Code TAS](#)).

**Les avocats suisses spécialistes de l'arbitrage sont experts en matière de litiges internationaux :** La Suisse dispose de nombreux praticiens, formés en Suisse et à l'étranger, ayant une grande expérience en tant que conseil dans des procédures arbitrales, formés en Suisse et à l'étranger. De plus, de nombreux avocats suisses parlent anglais couramment et ont travaillé ou étudié à l'étranger, et sont très souvent titulaire d'un LL.M d'une université américaine ou britannique. Peu importe d'où elles viennent à travers le monde, les personnes et entités ayant recours à l'arbitrage peuvent s'attendre à trouver de grands spécialistes de l'arbitrage en Suisse, qui sont familiers avec leur culture et leur système juridique.